

VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-508 du 15 Décembre 1988

chargeant le Camarade Paul Irénée ZINSOU,  
Ministre du Travail et des Affaires Sociales  
de l'intérim du Camarade Guy-Landry HAZOUME,  
Ministre des Affaires Etrangères et de la  
Coopération pour compter du 15 Décembre 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU L'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi  
Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitution-  
nelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif  
National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 15 Décembre 1988, le Camarade Paul Irénée  
ZINSOU, Ministre du Travail et des Affaires Sociales est chargé de l'intérim  
du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence du  
Camarade Guy-Landry HAZOUME.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 15 Décembre 1988

per le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SGCEN 4 ANR 4 CPC 6 SA/CC 4 PPC 2 SPD 2 MAEC-MTAS 6 Autres  
Ministères 14 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-  
FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-